



SEANCE DU BUREAU DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2026

Annexe n° B2026-31-SEDIF au procès-verbal

Objet : Conseil stratégique, conception et réalisation de campagnes de communication - Autorisation de lancer et signer un accord-cadre

LE BUREAU,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants, et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° C2026-04 du Comité du 21 mai 2026, donnant au Bureau délégation pour le règlement de certaines affaires,

Considérant la nécessité pour le SEDIF de lancer des campagnes de communication pour faire connaître le syndicat et valoriser ses actions,

Considérant la pertinence de recourir à une agence de communication pour mettre en œuvre les campagnes de communication du SEDIF pour une meilleure efficacité de ces dernières,

Considérant que l'accord-cadre passé à cet effet en août 2022 est arrivé à échéance en août 2026,

Vu le budget du SEDIF,

A l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un accord-cadre mono-attributaire relatif au conseil stratégique, conception et réalisation de campagnes de communication pour le compte du SEDIF d'un montant annuel maximum de 900 000 € H.T., soit pour quatre ans 3 600 000 € H.T.,

Article 2 autorise la signature de l'accord-cadre, passé pour une durée d'un an reconductible tacitement 3 fois au maximum pour la même durée, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

Article 3 les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement, sur le chapitre 011, des exercices 2027 et suivants.

À Paris, le **11 SEP. 2026**



Le Président,

Richard DELL'AGNOLA

Maire de Thiais

Ancien Député

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.

BUREAU DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2026

Le vendredi 11 septembre 2026 à 8 heures 45, se sont réunis en salle Odéon, 79, boulevard Saint-Germain - 75006 PARIS, sous la présidence de M. Richard DELL'AGNOLA, Président, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France sur convocation à eux adressée le 3 septembre 2026.

Membres du Bureau	Participation	Pouvoirs à
Richard DELL'AGNOLA	Présent	
Zartoshte BAKHTIARI	Présent	
Anne PELLETIER-LE-BARBIER	Excusée	
Tonino PANETTA	Présent	
Luc CARVOUNAS	Présent	
Pierre-Christophe BAGUET	Présent	
Georges SIFFREDI	Excusé	
Pierre-Edouard EON	Présent	
Nadège AZZAZ	Présente	
Patrick DONATH	Présent	
Inès MERBAH	Présente	
Jean-Christophe LAGARDE	Excusé	à Patrick DONATH
Julien WEIL	Excusé	
Grégoire DE LASTEYRIE	Excusé	
Sylvie JACQUIN	Présente	
<i>Nombre de présents :</i>	10	<i>Pouvoirs : 1</i>

Et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie JACQUIN

Et ont participé Messieurs CAMBON et MARSEILLE, en qualité de personnes qualifiées.

